

EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille onze, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2011

Etaient PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme HADRZYNSKI Annie, M. BUSSON Roger, M. CANU Dany, Mme BOISNARD Michelle, M. LEON Marcel, Mme MARTEL Sylvie, M.SALLARD Claude, Mme BOUSSELET Nadine, M. RIGOUIN Jean-Yves.

Etait EXCUSE : /

M. RIGOUIN Jean-Yves a été élu secrétaire

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2011.

Distribution du procès verbal du conseil communautaire du 16 novembre 2011 de la CCHL ainsi que du compte rendu du comité de pilotage de l'étude prospective.

Monsieur le Maire souhaite ajouter 4 points à l'ordre du jour : ils sont acceptés à l'unanimité:

- Loyers T4 / T5 vallon doré
- Estimation 21 rue des cytises
- Initiation Judo école de CHARCHIGNE
- Indemnités perceuteur

1. Construction d'une station d'épuration

1-1 Consultation hydrocurage et inspections télévisées

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir une entreprise pour la réalisation des contrôles affairant à la future station d'épuration (hydrocurage et inspections télévisées). Il précise que ces contrôles ne constituent pas un surcout au marché. En effet à la demande de l'Agence de l'eau (organisme ayant attribué une subvention au projet) ces contrôles ne doivent pas être intégrés au marché de base dont Eurovia est le titulaire : un avenant négatif correspondant au montant de ces travaux sera fait sur le marché Eurovia afin que le prix du projet global (construction station et contrôles) reste donc à un prix similaire. Monsieur le Maire présente les prix proposés par les entreprises ayant répondu à la consultation :

Entreprises	Prix HT
STGS (LANNION)	5 580 €
AUTO BILAN Réseaux (BRECH)	6 061 €
A3SN (MONTAUBAN DE BRETAGNE)	5 562 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de choisir la société A3SN pour un montant de 5 562 € HT pour la réalisation des contrôles du réseau eaux usées.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants

1-2 Achat terrain

Monsieur le Maire rappelle :

1°/ Qu'aux termes d'une délibération, en date du 28 avril 2011, il a été décidé l'acquisition par la Commune, de Messieurs Sylvain et Alain COUVE, de, savoir :

- partie de la parcelle cadastrée section ZM n°162, moyennant le prix principal de 1,37 €/ m², hors taxes.
- la parcelle cadastrée section ZM n°31, moyennant le prix principal de 1,96 €/m², hors taxes.

2°/ Qu'un compromis de vente sous seings privés a été signé le 22 juin 2011, dans lequel il a été expressément prévu que les parcelles sont libres de toute occupation.

3°/ Le 16 novembre 2011, Monsieur Sylvain COUVE a écrit à Maître Thérèse AMOUYAL, notaire à LE HORPS (53640), que la parcelle de prairie cadastrée section ZM n°31 était louée par bail verbal à Monsieur et Madame VOISIN, moyennant une redevance de 75 euros par an.

4°/ Conformément à la consultation du CRIDON en date du 1^{er} décembre 2011, faite à Maître Thérèse AMOUYAL, il résulte que cette parcelle de prairie faisant moins d'un hectare, et n'ayant pas fait l'objet d'un bail écrit, la location n'est pas soumise au statut du fermage, mais au statut du bail de l'article 1774 du Code Civil, et que le propriétaire peut donner congé à Monsieur et Madame VOISIN, chaque année, par lettre recommandée avec accusé de réception, six mois avant la fin de la période culturale.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'acquérir les biens objets du compromis de vente en date du 22 juin 2011, moyennant le même prix de 18.537,47 euros pour la parcelle cadastrée section ZM n°162p, et 10.738,84 euros pour la parcelle cadastrée section ZM n°31, bien que la parcelle cadastrée section ZM n°31 soit occupée, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire de signer l'acte authentique de vente qui sera établi par Maître Thérèse AMOUYAL.

2. Rénovation de deux maisons de Bourg : validation du cahier des charges

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du bureau d'étude ECS Ingénierie le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) concernant l'appel d'offres pour la rénovation des deux maisons de Bourg situées au 6 rue du stade et 1 rue des pas.

Monsieur BUSSON expose au Conseil Municipal le contenu de ce cahier des charges et les travaux envisagés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- ✚ De valider le cahier des charges proposé par ECS Ingénierie

- De lancer la procédure de consultations des entreprises pour la rénovation de ces deux maisons de Bourg

3. Tarifs 2012 : location salle des loisirs, cimetière (concessions et Cavurnes), intervention employés communaux, photocopies, eau et assainissement

3.1. Tarif 2012 : Salle de loisirs

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de revaloriser les tarifs de location pour la salle communale **à compter du 1^{er} janvier 2012**, comme suit:

Libellé	1 jour	2 jours	Jour supp.
Petite salle	56 €	66 €	10 €
Grande salle	132 €	162 €	28 €
Les deux salles	163 €	207 €	44 €
Cuisine	69 €	79 €	9 €

Vin d'honneur*/ réunion	122 €
Sonorisation	18 €
Nettoyage du four	22 €
KW consommé (du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	0.47 €
KW consommé (du 1 ^{er} octobre au 30 avril)	0.35 €
Acompte réservation	38 €
Caution salle	230 €

* (1/2 tarif) - location pour un laps de temps court (ou pour une réunion): de 8 h le matin jusqu'à 17 - 18 h le soir ; ou après les activités du vendredi soir (donc à partir de 20 h).

Rappel : A l'issue d'une sépulture, la salle est mise à disposition gratuitement pour les familles qui souhaitent organiser un café ou chocolat (pour les personnes de la commune et sous réserve que la salle ne soit pas déjà réservée). Seuls sont facturés les frais d'électricité.

Réduction de 50 % pour les habitants de la commune de CHARCHIGNE. Location gratuite pour les associations communales mais participation aux frais de fonctionnement.

3.2. Concessions cimetière

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De revaloriser les tarifs pour les réservations de concessions dans le cimetière **à compter du 1^{er} janvier 2012**, comme suit :

- Concession à 50 ans 84 €
- Concession à 30 ans 73 €
- Concession à 15 ans 37 €
-

Cavurnes :

- Concession 209 €
- Concession à 50 ans 104 €
- Concession à 30 ans 52 €

3.3. Intervention employé communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nos agents techniques sont quelquefois amenés à réaliser des travaux en lien avec le domaine public à la demande des habitants.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité:

- de porter le tarif horaire d'intervention de nos employés communaux à 30 € à compter du 1^{er} janvier 2012.

3.4. Tarif photocopies

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide - à l'unanimité - de conserver pour 2012 le tarif actuel « photocopies », soit :

A 4	0, 10 €	-	A 4 recto verso 0, 20 €
A 3	0, 20 €	-	A 3 recto verso 0, 40 €

3.5. Tarif eau et assainissement

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- De revaloriser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

*** Tarif eau potable**

Part fixe : Location de compteur : 70 €

Part variable : Prix de vente du M3 fixé par le syndicat d'eau du Nord Mayenne + 0.34 € m3

Le tarif de vente est identique pour la Fromagerie de CHARCHIGNE et pour le SIAEP-AC LASSAY LES CHATEAUX.

Redevances

- Ouverture/ fermeture de compteur	44 €
- Réouverture de compteur	110 €

Assainissement

Part fixe : 43 €

Part variable : 0.56 €/m3 d'eau consommé

4. Emprunt service d'eau

4.1 Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite aux travaux qui sont à réaliser et du fait que les subventions ne sont versés pour la plupart qu'à l'achèvement des travaux, il nous faut un fonds de trésorerie suffisant pour pouvoir régler les entreprises au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Monsieur le Maire précise qu'il a contacté trois organismes bancaires pour connaître leur proposition, à savoir : le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Ci-dessous la seule proposition reçue du crédit agricole :

⇒ Montant :	200 000 €
⇒ Durée :	12 mois
⇒ Taux variable:	Euribor 3 mois moyenné (<u>Index variable*</u>) de Novembre 2011 (1,481%) + 1,20% soit à ce jour 2,681%
⇒ Prélèvement des intérêts :	Trimestriellement et à terme échu

⇒ Commission d'engagement :	0,50% l'an (prélèvement par quart trimestriel)
⇒ Commission de non utilisation :	Néant
⇒ Frais de dossier :	Néant
⇒ Déblocage :	Par chèque ou virement
⇒ Calcul des intérêts :	sur 365 jours

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'OUVERTURE DE CREDIT et des conditions générales des prêts,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- ✚ Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de **200 000 Euros**, aux conditions suivantes :

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois moyenné + 1.20 % soit

Facturation : trimestrielle des intérêts et à terme échu

Commission : 0,50% l'an (prélèvement trimestriel par quart)

- ✚ Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- ✚ Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur JEUSSE Loïc en sa qualité de Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

4.2 Emprunt Service Eau - Assainissement

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif présentant les différentes propositions des deux banques ayant répondu à l'appel d'offres concernant l'emprunt à effectuer par la commune pour financer les travaux d'assainissement qui vont être réalisés prochainement. Voici les propositions des différentes banques :

Offre Crédit mutuel :

PROPOSITION DE PRÊT A TAUX FIXE (échéance constante) en date du 7/12/2011		Crédit Mutuel la banque à qui parler
Emprunteur	COMMUNE CHARCHIGNE	
Objet	Budget assainissement	
Montant	100 000 €	
Durée (en année)	15	20
<u>Periodicité de remboursement trimestrielle</u>		
Taux	5,38%	5,66%
Echéance	2 439,25 €	2 096,16 €
Coût Total	46 355,00 €	67 692,74 €
<u>Periodicité de remboursement annuelle</u>		
Taux	5,40%	5,68%
Echéance	9 896,46 €	8 493,34 €
Coût Total	48 446,89 €	69 866,84 €
Différé d'amortissement du capital	Possible sur une durée de 2 ans maximum incluse dans la durée du crédit. Règlement des intérêts selon périodicité retenue pour la phase d'amortissement.	
Frais dossier	200 €	
Garantie	néant	
Durée de validité de la proposition	Jusqu'à la signature du contrat, qui doit intervenir avant le : 23/12/2011	
Mobilisation des fonds	Au plus tard 3 mois après la signature du contrat Mobilisation progressive des fonds possible par tranche.	

N.B. : Offre faite sous réserve de l'examen du dossier à constituer pour accord définitif

Offre crédit agricole :

Objet du financement : **Travaux eaux usées**

Montant : **100 000 €**

⇒ Prêt à taux **FIXE** – échéances constantes -

Durée	Taux trimestriel	Échéance	Taux annuel	Échéance
15 ans	6,14%	2 562,25€	6,18%	10 417,71€
20 ans	6,34%	2 214,32€	6,38%	8 989,32€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De retenir l'offre Crédit Mutuel pour l'emprunt de 100 000€ du budget Eau - Assainissement aux dispositions suivantes :

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire de Charchigné est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de : **100 000 Euros** dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **15 ans**. Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **5,38 %** ,en mode d'amortissement progressif du capital (échéances constantes), le taux effectif global ressort à : **5,41060 %** , le montant des échéances trimestrielles s'établira à 2439,25 Euros. Les frais de dossier d'un montant de 200€ seront déduits du déblocage de prêt.

ARTICLE-3 : Le conseil municipal de la commune de Charchigné s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4: Le conseil municipal :

- ✚ autorise Monsieur le Maire/Président à intervenir au nom de la commune de Charchigné à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.
- ✚ donne le cas échéant délégation à Monsieur RIOULT- LERICHE en sa qualité de premier adjoint pour suppléer Monsieur le Maire/Président dans cette formalité.

5. Décisions Modificatives

* Budget Lotissement du Vallon Doré

Investissement

	Dépenses	Recettes
3355/040 Stock fin	- 19 057.68	
16874 Autres emprunts commune	+ 19 057.68	
	0	0
Budget Primitif	198 861.53	198 861.53
	198 861.53	198 861.53

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
7133/042 Stock fin		- 19 057.68
7015 vente terrain		+ 13 152.00
774 subvention exceptionnelle		+ 4 127.21
6045 Prestations	- 1 778.47	
Total	- 1 778.47	- 1 778.47
Budget Primitif	206 407. 98	206 407.98
Total	204 629.51	204 629.51

* Budget commune

Investissement

	Dépenses	Recettes
2111 acquisitions terrain	+ 2 000	
2315/095 travaux voirie	- 2 000	
Total	0	
Budget Primitif	1 261 494.00	1 261 494.00
DM 1	21 672.14	21 672.14
Total	1 283 166.14	1 283 166.14

6. Devis réfection de chaussée : carrefour D33 /D147 suite à une fuite d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de la chaussée sont à prévoir au centre bourg soit au carrefour des Routes Départementales D33 et D147. En effet, la chaussée a été abîmée suite aux travaux de réparation d'une fuite du réseau d'eau communal survenue au mois d'août 2011. Le Conseil Général a donc demandé que la chaussée soit remise en état par la commune de Charchigné et qu'en même temps qu'il soit repris dans ce même secteur carrefour la chaussée qui avait été détériorée suite à deux fuites qui avaient eu lieu les années précédentes.. Monsieur le Maire présente deux devis : le premier de l'entreprise LOCHARD BEAUCE pour un montant de 4 504.73 € TTC et le second de l'entreprise STPO pour un montant de 1 937.52 € TTC (sans option).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De choisir l'entreprise STPO pour un montant de 1 620 € HT soit 1 937.52 TTC pour les travaux de réfection de chaussée au carrefour de la D33 et de la D 147.
-  De ne pas retenir l'option proposée pour reprise de regard par l'entreprise STPO.
-  D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces travaux.

7. Travaux chez M. GRAINDORGE et Melle LAUNAY au 3 rue du parc

Monsieur le Maire expose les faits : une fuite d'eau est survenue chez M. GRAINDORGE et Melle LAUNAY fin septembre 2011. La fuite a été réparée et la peinture du plafond de la salle de bain ainsi que le revêtement de sol ont été refaits par les employés communaux.

Mademoiselle LAUNAY a repris contact avec les services de la Mairie fin novembre pour demander si la peinture des murs pouvait également être refaite. Monsieur BUSSON, le troisième adjoint responsable commission travaux bâtiments a été voir sur place : la surface qui serait à repeindre représente une dizaine de mètre carré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  D'accepter la demande de M. GRAINDORGE et Melle LAUNAY et de fournir un « bon peinture » afin que les locataires puissent effectuer eux mêmes ces travaux.

8. Loyers T4 / T5 Lotissement du vallon doré

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut fixer le montant des loyers pour les deux pavillons T4 et T5 en construction dans le lotissement du Vallon Doré (lot 7 et 8).

Monsieur le Maire précise que les pavillons locatifs seront vraisemblablement terminés et pourront être mis en location à partir du 1^{er} février 2012. Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement des deux logements ainsi que les loyers pratiqués dans les logements locatifs similaires loués actuellement par la commune sachant que ces deux logements sont neufs et répondent aux normes actuelles de construction. Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 520 € pour le T4 et 550 € pour le T5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

-  De fixer à un montant de 520 € le loyer mensuel pour le pavillon T4 (lot N°7) et 550 € pour le pavillon T5 (Lot N° 8) dans le lotissement du vallon doré.

- ✚ D'autoriser le Maire à diminuer le montant des loyers dans le cas où le prix du loyer deviendrait un frein à la demande de location.

9. Estimation logement communal 21 rue des cytises

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que deux locataires ont demandé récemment qu'une estimation du pavillon locatif qu'ils occupent soit effectuée à savoir Monsieur LETENDRE et Mademoiselle FLANEAU domiciliés au 21, rue des cytises. Monsieur le Maire présente l'estimation du pavillon réalisée par Maître AMOUYAL, notaire au HORPS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De valider l'estimation de 80 000 € pour la vente du pavillon situé au 21, rue des cytises et de charger Monsieur le Maire d'informer de cette proposition M. LETENDRE et Melle FLANEAU en précisant que tous les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.
- ✚ De choisir Maître AMOUYAL pour rédiger l'acte de vente si acceptation de cette proposition
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le compromis et l'acte de vente

10. Initiation au Judo école de Charchigné

Monsieur le Maire informe qu'il s'est entretenu avec Monsieur LETESSIER, professeur des écoles à Charchigné, au sujet de la mise en place à l'école d'une initiation au judo. Cette initiation se déroulerait sur 6 séances et aurait un coût de 600 €. Monsieur LETESSIER demande si le Conseil Municipal pourrait apporter une aide financière à l'école dans la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ✚ D'accorder une aide financière de 120 € à l'école de Charchigné pour la prise en charge d'une partie des frais pédagogiques du projet « initiation au judo »
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires

11. Indemnités percepteur

En application des dispositions prévues par l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et par décret 82/979 du 19/11/1982 puis, enfin par arrêté en date du 16/12/1983, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération doit être prise concernant l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ D'ALLOUER M.JUDON l'indemnité prévue par arrêté dont le montant est de 457,74€ pour l'année 2011.

12. Questions diverses

a) **Devis bulletin municipal 2012**

Monsieur le Maire présente, comme prévu, le devis de l'imprimerie PANAGET de Villaines la Juhel concernant l'impression du Bulletin Municipal 2012 en couleur. Le montant de l'impression du bulletin s'élève à 2 380 € HT, soit une différence de prix de 913 € par rapport à l'impression noir et blanc. Le Conseil Municipal valide ce devis pour l'impression du bulletin communal 2012 en couleur.

b) **Devis signalétique et tableau cimetière**

Lors du Conseil Municipal du 17 octobre 2011 il avait été évoqué l'éventualité de l'achat d'une vitrine extérieure pour l'affichage du plan du cimetière ainsi que des petits panneaux signalétiques pour indiquer par des lettres apposées sur ces panneaux chaque allée du cimetière.

Monsieur Claude SALLARD, le responsable de la commission cimetière présente les devis recueillis auprès des fournisseurs de la Mairie. Une vitrine extérieure coûte 282.85 € TTC chez Bruneau, la société Self Signal a établi un devis à 486.72 € TTC pour la réalisation de trente neuf plaques signalétiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de valider uniquement l'achat de la vitrine chez la société Bruneau pour l'affichage du plan du cimetière.

c) **Problème de voisinage lieu dit de la Fauvelière**

Madame HADRZYNSKI fait lecture au Conseil Municipal d'une lettre reçue en Mairie en date du 6 décembre 2011 de M et Mme CHESNEL-LELAIDIER. M et Mme CHESNEL-LELAIDIER interpellent le Conseil Municipal concernant un désaccord de voisinage concernant l'utilisation et la propriété d'un puits situé au centre du hameau de la Fauvelière. Il est décidé de faire appel à un géomètre afin de déterminer à qui ce puits appartient-il (La commune ou à Mr et Mme LAMI) et ainsi pouvoir régler ce différent de voisinage.

d) **Révision carte communale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la décision de l'Assemblée délibérante en date du 21 novembre 2011, de maintenir le tracé tel que présenté par Monsieur le Maire le dossier carte communale va repasser devant la CDCEA en janvier 2012. L'enquête publique débutera donc vraisemblablement mi février.

e) **Circulation alternée Bourg**

Monsieur le Maire informe que, compte tenu des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées de la commune, la rue du stade sera en circulation alternée la semaine du 19 au 23 décembre 2011.

f) **Départ Dominique CHEVREUIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 15 décembre une lettre recommandée de Monsieur Dominique CHEVREUIL, adjoint technique de 2^{ème} classe à la commune, lui notifiant son départ des services de la Mairie à la date du 1^{er} mars 2012 par voie de

détachement. Monsieur Le Maire précise que Monsieur CHEVREUIL va rejoindre la Maison de retraite des tilleuls à Lassay les Châteaux.

g) Micro salle de loisirs

Il est signalé que le micro de la sonorisation de la salle de loisirs fonctionne mal, il est convenu d'inscrire cette dépense au budget 2012.

Date de la prochaine réunion de conseil municipal : Le 26 janvier 2012.

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

M. RIOULT LERICHE Stéphane

Mme HADRZYNSKI Annie

M. BUSSON Roger

M. CANU Dany

Mme. BOISNARD Michelle

M.LEON Marcel

Mme MARTEL Sylvie

M. SALLARD Claude

Mme BOUSSELET Nadine

M. RIGOUIN Jean-Yves